



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°229

FEVRIER 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2016

Présents : 18

Absents excusés : Arnaud BRABANT

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Joël GERLIGAND est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016.
- 2- DELIBERATIONS.
 - a- Vote des subventions aux associations.
 - b- Vote des subventions et convention avec les établissements scolaires.
 - c- Vote des cotisations annuelles à certaines associations et partenaires.
 - CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).
 - BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable).
 - AMM (Association des Maires du Morbihan).
 - ERSR56 (Elus Référents Sécurité Routière).
 - EMSS (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire).
 - CEP (Conseil en Economie Partagé) Pays de VANNES.
 - d- Subvention à l'ADMR de NIVILLAC (Aide à Domicile en Milieu Rural).
 - e- Contrat d'entretien des chaufferies communales.
- 3- Bilan 2015 de la médiathèque.
- 4- Plan de formation des élus (inscription).
- 5- Questions et informations diverses.
 - Explication sur le courrier de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.
 - Eclairage public – commentaire sur les points noirs.
 - Chiens errants et nuisances sonores.
 - Boue sur les routes.
 - Information sur le recensement.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016.

Martine PENOT demande que dans ce compte-rendu une phrase sur le projet éolien soit modifiée. Au lieu de « Après chaque sujet évoqué ci-dessus quelques élus et principalement Martine PENOT se sont exprimés sur l'intérêt de ce projet » il soit précisé « Après chaque sujet évoqué ci-dessus quelques élus et principalement Martine PENOT se sont exprimés sur l'intérêt ou non de ce projet ».

Le compte-rendu est adopté avec 15 voix pour et 2 abstentions (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).

2- DELIBERATIONS**a- Vote des subventions aux associations.**

Yves BERTHO présente les subventions proposées par la commission finances du 15 janvier 2016 et précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation par rapport à 2015 sauf pour le CCAS qui passe de 4000 à 7000€.

Dénomination des associations	Proposition 2016	OUI	NON	Blanc
CCAS SAINT DOLAY	7 000 €	18		
UNC - AFN	343 €	16	1	1
Association contre le cancer – Ligue du Morbihan	56 €	18		
Eaux et Rivière de Bretagne	56 €	14	3	1
Office Municipal des Sports (demandé 6 696 € soit 480 licenciés par 13,95 €)	6 696 €	18		
AFM (myopathie)	56 €	18		
Association Famille Rurale (section couture)	116 €	12	2	4
ACCA (chasseurs)	343 €	15	2	1
FNATH (accidentés du travail)	56 €	17		1
Echange et Partage - Deuil	56 €	17		1
Le Souvenir Français – Comité cantonal de la Roche Bernard	96 €	15		3
CUMA (prêt de matériel à la commune)	100 €	18		
Coup de pouce aux devoirs	105 €	18		
Resto du Cœur du Morbihan	343 €	18		
Comité des fêtes de Burin (remboursement des produits chimique pour la location de WC)	53 €	16	2	
L'Outil En Main de l'Estuaire de la Vilaine - FEREL	105 €	17	1	
Solidarité Meubles SENE -	56 €	18		
FAVEC – Fédérations des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins	96 €	18		
Association des moniteurs de secourisme des sapeurs pompier Basse-Vilaine	100 €	18		
Cinéma La Couronne – LA ROCHE BERNRD (subvention sollicité 0,20 € par habitant)	489 €	18		
FILERI – FILERA (rencontres chorales)	270 €	15	2	1
SEM'AGRI du secteur de QUESTEMBERG	198 €	15	2	1
ACCA (chasseurs) remboursement des indemnités des 12 piégeurs de ragondins	600 €	18		

Accord du conseil suivant tableau de vote ci-dessus.

b- Vote des subventions et convention avec les établissements scolaires.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle la délibération du 28 février 2013 pour le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école NOTRE DAME JEANNE D'ARC. En effet, le coût moyen à l'élève est calculé sur la base du coût moyen des trois dernières années de l'école publique. Le montant par élève en classes maternelles est de 1 201,36 € et en classes primaire de 287,46 €, soit un coût total pour l'année 2016 de 87 295,32 €.

De plus Il est aussi proposé par élève, les subventions suivantes : fournitures scolaires de 44,90 € ; l'arbre de Noël de 11,30 € et activités socio éducatives de 33,00 € soit pour l'école Notre Dame Jeanne d'Arc un total de 11 774,40 €. Il est entendu que les élèves fréquentant les écoles publiques de NIVILLAC et MISSILLAC bénéficieront des mêmes subventions. Les subventions pour l'arbre de Noël et l'activité socio éducatives seront aussi versées à l'école publique Arc En Ciel soit un total de 5 360,03 €.

Au sujet de la musique dans les écoles, le conseil municipal va proposer une réduction de cette activité à compter de septembre 2016 lors d'une prochaine séance.

Accord du conseil à l'unanimité

c- Vote des cotisations annuelles à certaines associations et partenaires.

Monsieur le Maire rappelle aux élus les différentes adhésions de la commune aux associations et partenaires et propose de les renouveler pour la durée du mandat.

- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) cotisation de 0,33 € par habitant soit 793,32 €.
- BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable) cotisation de 0,25 € par habitant soit 610,75 €.
- AMM (Association des Maires du Morbihan) cotisation 0,296 € par habitant soit 717,50 €.
- ERSR56 (Elus Référents Sécurité Routière) cotisation non connue à ce jour.
- EMSS (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire) cotisation de 0,15 € par habitant soit 366,45 €.
- CEP (Conseil en Economie Partagé) Pays de VANNES, cotisation 1,00 € par habitant soit 2443,00 €.

Accord du conseil à l'unanimité

d- Subvention à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de NIVILLAC.

Monsieur le Maire informe les élus que la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE versait une subvention de 30 000 € (engagement de l'ex communauté de communes de La Roche Bernard pour 5 ans jusqu'en 2015). Comme pour les autres associations ADMR sur le territoire de la communauté de communes elle ne verse pas de subvention, à titre exceptionnel en 2016, la C.C propose d'attribuer 10 000 €. Afin de palier à ce manque, les communes de MARZAN, LA ROCHE BERNARD, NIVILLAC, SAINT DOLAY et THEHILLAC vont verser une subvention de 1,00 € par habitant, soit 2 443 € pour la commune de SAINT DOLAY.

Accord du conseil à l'unanimité

e- Contrat d'entretien des chaufferies municipales.

Patrick GERAUD informe le conseil municipal qu'une consultation pour l'entretien des chaufferies communales a été effectuée auprès de 3 entreprises et propose de retenir la moins disante, l'entreprise BOCENO de LA ROCHE BERNARD pour un montant de 830,32 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Bilan 2015 de la médiathèque.

Joël GERLIGAND présente le bilan 2015 de la médiathèque. Il y a 582 adhérents en 2015 (614 en 2014) et fait remarquer une légère baisse due au fait qu'il y a de l'école le mercredi matin. 8 bénévoles aident le personnel communal au fonctionnement de la médiathèque. 19 764 documents ont fait l'objet d'un prêt au cours de l'année 2015. Il y a eu 453 livres, 49 CD et 63 DVD d'achetés en 2015.

4- Plan de formation des élus (inscription).

Monsieur le Maire demande aux élus qui le souhaitent de s'inscrire à différentes formations proposées.

5- Questions et informations diverses.

- **Explication sur le courrier de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.**

Céline BAILLY demande des explications sur le courrier que la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE a envoyé aux élus. Monsieur le Maire précise que deux dossiers de personnes qui ont contesté le prix de la redevance ont été jugés en cours de cassation et la communauté de communes

a été déboutée. Nous apporterons plus de précisions sur ce dossier dès que les procédures seront arrêtées.

- **Eclairage public – commentaire sur les points noirs.**

Jean Louis BELLINOT demande où en est le dossier sur les points à améliorer pour l'éclairage public. Yves BERTHO précise que le technicien du SDEM est passé en mairie cette semaine pour faire le point et après avoir réalisé une visite sur le terrain, fera des propositions.

- **Chiens errants et nuisances sonores.**

Isabelle SIRLIN et Martine PENOT font remarquer qu'il y a des chiens errants et des nuisances sonores dues à ces derniers. Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires des animaux sont tenus de ne pas les laisser divaguer sur la voie publique. Pour les nuisances sonores provoquées par les chiens, les propriétaires se doivent de veiller à ce que ceux-ci ne créent pas de troubles de voisinage. (Diurne et nocturne). Le Maître d'un animal peut être redevable d'une amende de 450 €.

- **Boue sur les routes.**

Jean Louis BELLINOT fait remarquer qu'il y a de la boue sur certaines routes communales. Dans la mesure du possible, il est demandé à ceux qui pour des travaux déposent de la boue sur les routes de les nettoyer. Par ailleurs, nous les invitons à disposer des panneaux pour signaler le danger.

- **Information sur le recensement.**

Yves BERTHO précise que le recensement de la population est terminé depuis le 20/02/2016. Les cinq agents recenseurs ont terminés dans les temps et il les remercie pour leur travail ainsi que la population qui a été très réceptive à l'accueil de ceux-ci.

- **Résidence des Tulipes.**

Une place est disponible à la résidence des Tulipes, renseignez-vous à la mairie ou à l'ASSAP CLARPA au 02 97 54 12 64.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 31 MARS 2016 A 20 HEURES

Formation à la lutte contre les taupes et information sur les frelons asiatiques

La FDGDON du Morbihan propose une formation pour acquérir la connaissance et la pratique pour limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace. Le coût de cette formation est de 20 € par personne. Plusieurs journées seront organisées en 2016.

Inscrivez-vous dès à présent à la mairie, les lieux des formations seront fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Deux semaines avant la formation vous serez averti par courrier de la date et du lieu.

Par ailleurs, la FDGDON tiendra une réunion d'information sur les frelons asiatiques, le 12 mars 2016 à 10 H à la salle polyvalente.

Le passage de la télévision en haute définition se fera le 5 avril 2016.

Vérifiez que votre téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, vous ne pourrez plus recevoir la télévision après cette date. Ce passage concerne les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Un test simple existe pour vérifier que son téléviseur est compatible TNT HD : voir le bulletin semestriel d'informations municipales n° 137 de janvier 2016.

Médiathèque

Mars : « **PRINTEMPS DES POETES 2016** »

Samedi 5 de 9h à 12h : Atelier « **Composez votre poème** »

Vendredi 11 à 18h : lectures de poèmes **de RENÉ GUY CADOU**, par **ODILE SEVEN** et **CHRISTIANE VITARD**

Du 29 mars au 16 avril : exposition de calligraphies animé par **RENÉ MYARD**, participation 5 €

Inscription à la médiathèque au 02 99 90 29 29 ou par mail : mediatheque@saintdolay.fr